AR Prefecture
047-254702491-20241107-24_118_D-AU
Reçu le 15/11/2024
Publié le 15/11/2024

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LOT-ET-GARONNE

Décision de modification 1 du marché de services n° 024/2017

Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux sur les unités de production d'eau potable - 3 Lots – Lot n°1 Secteur EST : Commune de Vergt de Biron (24) - Territoire de la Brame, Commune de Savignac sur Leyze - Territoire du Nord du Lot et Commune de Massoules - Territoire du Sud du Lot

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;
Vu les dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu l'Arrêté préfectoral n° 47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1er janvier 2023.

Vu le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21_076_C du 25 Novembre 2021 ;

Vu la délibération syndicale n°20_043_CBIS_C en date du 17 septembre 2020, d'installation du Comité Syndical, d'élection du Président, des vice-Présidents Territoriaux, des vice-Présidents thématiques, d'ordre des vice-Présidents, d'affectation des Commissions thématiques et d'élection des Membres du Bureau ;

Vu la délibération syndicale n°21_064_C en date du 25 Novembre 2021, déléguant à la Présidente du Syndicat Départemental EAU47 ou en cas d'empêchement au Vice-Président du territoire concernée, la passation des marchés et de leurs modifications réalisées selon la procédure adaptée ;

Vu la décision de la Présidente du 5 septembre 2017 relative à l'attribution du marché "Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux sur les unités de production d'eau potable - 3 Lots – Lot1 Secteur EST : Commune de Vergt de Biron (24) - Territoire de la Brame, Commune de Savignac sur Leyze - Territoire du Nord du Lot et Commune de Massoules - Territoire du Sud du Lot" à ADVICE INGENIERIE, 214 avenue du Médoc, 33320 EYSINES pour le montant d'offre contrôlé de 10.575,00 € HT soit 12.690,00 €, 20% TTC ;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer le passage au forfait de rémunération définitive du maître d'œuvre sur la base de l'étude AVP et de l'engagement du maître d'œuvre sur l'estimation définitive

AR Prefecture
047-254702491-20241107-24_118_D-AU
Reçu le 15/11/2024
Publié le 15/11/2024

du coût prévisionnel des travaux pour l'opération d'Aménagement source de "Jaubardet" – Commune de Massoules - Territoire du Sud du Lot uniquement ; que le maître d'œuvre ADVICE INGENIERIE a remis son étude Avant-projet indice D en Juillet 2024 avec un engagement sur le montant du coût prévisionnel définitif des travaux de 84 000 € HT ; que cette modification était prévue au contrat ;

Considérant que pour des raisons de priorisation budgétaire, l'opération concernant l'installation d'un capot sur la tête du forage de la commune de Savignac sur Leyze - Territoire du Nord du Lot est reportée à une date ultérieure ; que le Syndicat a pris la décision de supprimer cette opération du contrat ; que cette modification relève de l'intérêt général ;

Considérant que des erreurs matérielles ont été relevée dans le contrat ; que le syndicat a décidé de corrigé ces erreurs dans la rémunération provisoire relative au Travaux de sécurisation de la source de la Brame – Commune de Vergt de Biron (24) Territoire de la Brame et de la Réhabilitation des bassins de décantation des forages de "Saint Julien" commune de Madaillan et "Le Mail" commune de Saint Antoine de Ficalba - Territoire du Sud du Lot ; que ces modifications ne sont pas substantielles ;

Considérant que les modifications détaillées dans l'avenant n°1 entrainent les modifications financières suivantes :

Q en -	-	€ 1.867,50
Commandes supplémentaires	+	€ 4.859,90
TOTAL	=	€ 2.992,40

Considérant que le montant total de la modification dépasse de 28,30% le montant d'attribution, le montant total de la commande après modifications s'élevant à présent à 13.567,40 € HT soit 16.280,88 €, 20% TTC ;

Considérant qu'il n'est pas accordé de prolongation du délai pour la modification du marché ;

Considérant que le représentant de l'acheteur a donné un avis favorable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget de l'exercice 2024 et suivants, article Budget Primitif du budget annexe Eau Potable de la section d'investissement ;

La Présidente,

DECIDE

Article 1er :

D'approuver la modification 1 du marché "Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux sur les unités de production d'eau potable - 3 Lots - Secteur EST : Commune de Vergt de Biron (24) - Territoire de la Brame, Commune de Savignac sur Leyze - Territoire du Nord du Lot et Commune de Massoules - Territoire du Sud du Lot" pour le montant total en plus de 2.992,40 € HT soit 3.590,88 €, 20% TTC (598,48 €).

Article 2 :

De financer la modification par le crédit inscrit au budget de l'exercice 2024 et suivant, article Budget Primitif du budget annexe Eau Potable de la section d'investissement.

AR Prefecture
047-254702491-20241107-24_118_D-AU
Reçu le 15/11/2024
Publié le 15/11/2024

Article 3 :

Donne pouvoir à Madame la Présidente pour signer la présente Décision ainsi que toute pièce annexe administrative s'y rapportant ;

Article 4 :

Dit, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait à AGEN, le 7 novembre 2024

Pour extrait conforme au registre
Pour le Pouvoir Adjudicateur ,
La Présidente du Syndicat EAU47,

Geneviève LE LANNIC